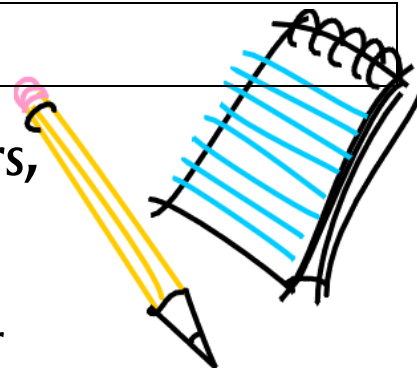


Location du Pavillon des loisirs

Si vous désirez louer le Pavillon des loisirs, voici les étapes à suivre :



1. Téléphonnez à la coordonnatrice des loisirs pour vérifier les disponibilités du Pavillon et au besoin, réserver votre date.
2. Vous devez vous procurer une copie du contrat de location au bureau municipal ou sur notre site web et [en prendre connaissance](#).
3. S'il y a consommation d'alcool, vous devez faire une demande **de permis de réunion** auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) au www.racj.gouv.qc.ca. Dans la section *Formulaires et publications* choisir *Formulaires* (à gauche), puis sous *Alcool*, choisir le *Permis de réunion* (RACJ-1060). Votre demande et le paiement doivent être reçus à la Régie au moins **15 jours** avant la tenue de votre événement.

Puisque ce permis doit être signé par la coordonnatrice des loisirs **AVANT** de le poster à la RACJ, vous devez prendre un rendez-vous avec la coordonnatrice (voir l'horaire ci-dessous).

4. Vous apportez au bureau municipal le [contrat signé](#) avec le [paiement](#) de la location. La signature du contrat et du permis de boisson se fait en même temps idéalement.
5. Le prêt des clés se fait quelques jours avant votre événement en même temps que le [dépôt de 500\\$](#) en argent ou sur carte de crédit (pas de chèque). Pour ce faire, vous prenez une entente avec la coordonnatrice des loisirs pour choisir le moment où vous allez passer au bureau municipal (le bureau est fermé les vendredis) pour récupérer les clés.

Coordonnées de la responsable des locations	Bureau municipal
Julie Champigny, Coordonnatrice des loisirs 450 774-9939 poste 226 loisirs@municipalite.saint-dominique.qc.ca	467, rue Deslandes Saint-Dominique, Qc, J0H 1L0 Lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LES VENDREDIS